

-ai ou -ais ? Passé simple, imparfait, futur, conditionnel

Cours de français en 6e

Découvrir le problème des terminaisons ai ou ais 6e

À l'oral, beaucoup de Français prononcent de la même façon *je marchai* et *je marchais*. Pourtant, ces deux formes n'appartiennent pas au même temps et ne racontent pas la même chose. Le même problème se pose au futur et au conditionnel : *je marcherai* et *je marcherais* se ressemblent beaucoup, mais l'une annonce un fait certain, l'autre un fait imaginé.

Temps	1re personne	Terminaison	3e personne
Passé simple (1er groupe)	je chantai	-ai	il chanta
Imparfait	je chantais	-ais	il chantait
Futur simple	je chanterai	-ai	il chantera
Conditionnel présent	je chanterais	-ais	il chanterait

Quatre temps, deux terminaisons

Passé simple

je chantai

il chanta

Imparfait

je chantais

il chantait

Futur

je chanterai

nous chanterons

Conditionnel

je chanterais

nous chanterions

Deux paires de temps qui se ressemblent à l'oreille.

Au passé : passé simple ou imparfait ?

Règle

À la 1re personne du singulier, les verbes du 1er groupe (et *aller*) se terminent par **-ai** au **passé simple** et par **-ais** à l'**imparfait**.

Le sens aide à choisir. Le **passé simple** exprime une action brève, achevée, qui fait avancer le récit, souvent après *soudain, un jour, tout à coup, alors*. L'**imparfait** exprime une description, une habitude ou une action en cours, souvent avec *chaque matin, souvent, autrefois, pendant que*.

Exemple

Chaque soir, je **fermais** les volets de la vieille maison. (habitude : imparfait)

Un soir, je **fermai** les volets et j'entendis un grattement. (action unique : passé simple)

Le test le plus sûr consiste à **remplacer « je » par « il »** : si l'on entend *il ferma*, c'est le passé simple, donc **-ai** ; si l'on entend *il fermait*, c'est l'imparfait, donc **-ais**.

Au futur et au conditionnel

Règle

À la 1^{re} personne du singulier, tous les verbes se terminent par **-rai** au **futur simple** et par **-rais** au **conditionnel présent**.

Le **futur** annonce un fait présenté comme certain : *demain, je partirai*. Le **conditionnel** exprime un fait soumis à une condition (souvent avec *si* + imparfait), un souhait, une demande polie ou un futur vu depuis le passé.

Exemple

L'an prochain, je **visiterai** Rome avec ma classe. (fait prévu : futur)

Si j'avais un bateau, je **visiterais** toutes les îles grecques. (condition : conditionnel)

Je **voudrais** un renseignement, s'il vous plaît. (politesse : conditionnel)

Ici, le test consiste à **remplacer « je » par « nous »** : *nous visiterons* (futur, donc **-rai**) ou *nous visiterions* (conditionnel, donc **-rais**).

Le test qui ne trompe pas

Au passé : je remplace « je » par « il »

il marcha
donc je marchai

il marchait
donc je marchais

Au futur ou au conditionnel : je remplace par « nous »

nous marcherons
donc je marcherai

nous marcherions
donc je marcherais

Changer de personne fait entendre la différence.

Méthode

1. Je repère si le verbe parle du passé ou de l'avenir (ou d'un fait imaginé).
2. Au passé, je remplace « je » par « il » : *il chanta* donne -ai, *il chantait* donne -ais.
3. Pour l'avenir ou l'imaginaire, je remplace « je » par « nous » : *nous chanterons* donne -rai, *nous chanterions* donne -rais.
4. Je vérifie que le sens de la phrase confirme mon choix.

Les pièges à connaître

Attention

Seuls les verbes du 1er groupe et *aller* ont un passé simple en -ai. Les autres ont un passé simple en -is, -us ou -ins : *je finis, je pris, je courus, je vins*. Ne confonds pas non plus avec certains présents en -ais : *je fais, je sais, je vais, je tais*.

- Les verbes en -cer et -ger gardent le son doux : *je lançai, je lançais ; je nageai, je nageais*.
- Les verbes en -ier, -uer, -ouer gardent leur e muet au futur et au conditionnel : *je crierai, je continuerais, je jouerai*.
- Avec *si* + imparfait, le verbe principal est au conditionnel : *si tu venais, je serais content* (jamais « je serai »).

À retenir

- Passé simple : **je chantai** (il chanta) ; imparfait : **je chantais** (il chantait).
- Futur : **je chanterai** (nous chanterons) ; conditionnel : **je chanterais** (nous chanterions)

chanterions).

- Le passé simple en -ai ne concerne que le 1er groupe et aller.
- Après « si » + imparfait, on emploie le conditionnel.

Pour aller plus loin

Mets la règle en pratique avec les exercices sur -ai ou -ais, puis teste-toi avec le QCM -ai ou -ais. Pour mieux comprendre l'emploi des temps, consulte aussi le cours sur les temps du récit et le cours sur le conditionnel présent.